ACCESSIBILITÉ ET **CONFORT D'USAGE**

Durée
14 heures (2 jours)

Nombre de participants
5 à 10 stagiaires

Public(s) concerné(s)

- Artisan
- Dirigeant d'entreprise
- Personnel technique
- Tout acteur dans le cadre bâti

Prérequis

- Aucun

Outils pédagogiques

- Textes législatifs
- Clé USB comprenant le support de formation et les ressources documentaires

Méthode pédagogique

- Alternance d'apports théoriques (diaporama - textes législatifs) et mises en situation

Modalités et indicateurs d'évaluation:

- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation
- Il sera demandé à chaque participant de répondre à un QCM portant sur les points principaux du programme
- Le stagiaire remplit le dernier jour de la formation un questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation
- Le stagiaire remplit 4 mois après la fin de la formation un questionnaire d'évaluation de l'impact de la

OBJECTIF GÉNÉRAL

Etre capable de proposer des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments accessibles



Cette formation peut déboucher sur l'attribution du label Artisan Accessible d'Alsace

COMPÉTENCES VISÉES

Etre capable :

- De caractériser le marché de l'accessibilité : enjeux, chiffres, terminologie D'identifier la problématique du vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap
- D'appliquer la règlementation accessibilité
- D'analyser les demandes et besoins des différents interlocuteurs : occupant, prescripteur, financeur...
- De chiffrer les travaux et construire une argumentation commerciale
- De décrire une approche globale de travaux d'accessibilité et de proposer des offres de travaux en lots isolés, bouquets de travaux ou offre globale.

PROGRAMME

Premier jour

Matin (9h00 à 12h30)

Accueil des stagiaires
Tour de table : présentation des participants
Présentation du contenu des journées

Le contexte

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi

La compréhension des besoins

Votre métier et les déficiences : bien maîtriser les besoins en fonction des déficiences

- La déficience motrice
- La déficience cognitive
- La déficience auditive
- La déficience visuelle

La législation issue de la loi du 11 février 2005

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité

formation qu'il aura reçu sur son email de contact

Accessibilité:

Les locaux du CEP CICAT sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous invitons les personnes en situation de handicap à nous contacter pour une étude des besoins.

Formateur(s)

Mhand HALASSA
Ingénieur accessibilité

André AUGST
Ingénieur accessibilité

Tarifs

Tarif individuel : 360€

Contactez-nous pour obtenir un tarif comprenant le coût de la formation et du label Artisan Accessible d'Alsace

Infos et inscriptions

Joséphine LEININGER
j.leininger@cep-cicat.com
03 67 34 09 06
CEP CICAT
2 rue Evariste Galois
67201 Eckbolsheim

N° agrément

42670184167

Organisme de formation agréé

Datadock

- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux bâtiments d'habitation collectifs et maisons individuelles

Après-midi (14h00 à 17h30)

Mises en situation

- Parcours de simulation voirie
- Simulation déficience visuelle
- Essai de fauteuils roulants
- Présentation d'une simulation de transfert

Les bâtiments d'habitation (collectifs et individuels)

- Accès et abords
- Cheminement extérieurs
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Unités de vie
- Salle d'eau : les nouveautés
- Approche sur la domotique : une aide au maintien à domicile.

Recueil des impressions des participants.

Deuxième jour

Matin (9h00 à 12h30)

La Législation issue de la loi du 11 février 2005

Impact sur votre métier

Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux Etablissements recevant du public

Les établissements recevant du public neufs et existants

- Accès, abords
- Cheminement extérieur
- Places de stationnement
- Eclairage, contrôle d'accès
- Accueil
- Circulations horizontales
- Circulations verticales
- Sanitaire

Les produits accessibles par tous et pour tous

- Présentation de produits courants ou spécifiques en lien avec l'accessibilité

Après-midi (14h00 à 17h30)

Rôle du CEP CICAT dans le cheminement d'un dossier MDPH.

Présentation et élaboration d'un devis. Etude de cas : avant / après.

Les aides financières possibles

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Ma Prime Adapt
- Crédit d'Impôt

Recueil des impressions des participants

QCM d'évaluation

Evaluation de la formation par les stagiaires